

Bourseul

Bulletin municipal

Juin 2021 • N° 119

Vive l'été!



Philippe DAULY, Maire



En ce début d'été, les nouvelles annoncées par le premier ministre, nous redonnent un goût de liberté que nous devons apprécier.

Quel plaisir de pouvoir refaire des soirées avec les amis ou la famille ! Bien sûr il faut rester vigilant, et la vaccination massive contribuera à diminuer les risques.

Cet été, il faut rattraper les moments perdus, les soirées manquées, les anniversaires non fêtés, mais nous n'avons pas besoin de prétexte ni de justificatif pour organiser des moments de bonheur simple comme un apéro ou un barbecue. Nous sortons d'une période difficile, moralement et psychologiquement, qui a laissé des traces sur nos organismes. Il est maintenant impératif de se refaire une santé et un moral ; espérons que la météo de la période de vacances soit favorable et apporte sa contribution à une embellie.

Les pessimistes et certaines chaînes de télévision annoncent déjà le retour du virus et de la pandémie dès l'automne. Je crois que nous aurons tout le temps de découvrir ce que sera la situation après l'été et que, pour le moment, notre seul but doit être de savourer l'instant présent. C'est en tout cas ma philosophie et j'espère la communiquer à la plus grande majorité d'entre vous.

Pour ce qui concerne la vie du conseil municipal, il faut bien reconnaître que cette première année a été compliquée. Les réunions, que ce soit les conseils municipaux ou les réunions de commissions, ont été réduites au strict minimum. Dans un premier temps, nous avons assuré le fonctionnement essentiel à la vie de la commune. Le temps est venu pour nous de réaliser les investissements que nous avons envisagés et ça démarre dès cet été par les travaux de voirie. D'autres projets sont en cours et nous allons devoir les réaliser très vite pour obtenir les subventions sollicitées. D'autres projets, non prévus en début de mandat, s'offrent à nous. Nous prenons le temps de réflexion nécessaire à une bonne analyse financière et d'opportunité avant de prendre une décision définitive sur la suite à donner à ces dossiers.

C'est également avec plaisir que nous avons appris la renaissance du club de football grâce à la volonté d'un groupe de jeunes Bourseulais motivés à jouer, avant tout, entre copains.

**Je vous souhaite un très bel été à Bourseul
ou ailleurs, de belles soirées, de bons moments,
du plaisir partagé, bref de la joie de vivre.**

Sommaire

Édito.....	2	Vie associative.....	11-13
Informations municipales.....	3	Infos utiles	
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	4-5	Coordonnées des services.....	14
Vie de la commune, urbanisme, état-civil.....	6-10	Déchetteries.....	15
		Recettes.....	16

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Anne-Claude MORIN
Elise LEROY
Ludivine ALVES PEREIRA
Lydie RAMEZ
Sabrina VOISIN
Yves BRUNET
Philippe DAULY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

DISTRIBUTION

600 exemplaires

Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17

mairie.bourseul@orange.fr

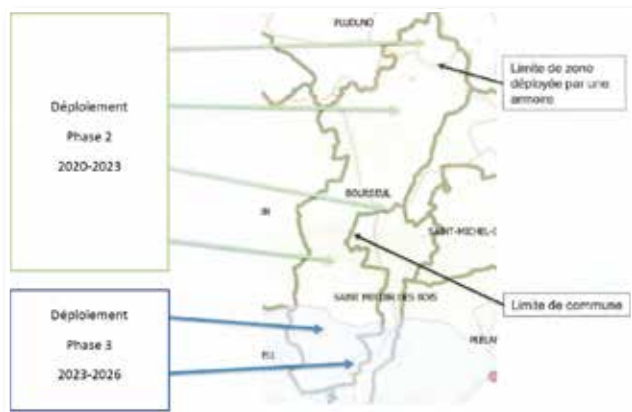
Informations municipales

Déploiement de la fibre optique (Très haut débit)

La fibre optique va être déployée sur notre commune de Bourseul. Ceci, dans le cadre du projet «Bretagne très haut débit» et sous l'égide de Mégalis Bretagne, de la région Bretagne et de Dinan Agglomération.

Sur la carte ci-dessous, vous allez trouver les phases de déploiement de la fibre optique. Bourseul sera desservi par quatre Armoires situées dans les emplacements suivants :

- Pluduno • Bourseul (La Treunais)
- Plorec-sur-Arguenon
- Plélan-le-Petit



La mise en place de la fibre optique nécessite des travaux préalables :

1- L'adressage des lieux d'habitation (foyers ou entreprises)

Chaque habitation doit être identifiée :

- D'une part, par l'adresse, c'est-à-dire par le nom de rue ou du lieu-dit et le numéro.



Les plaques identifiant ces numéros ont été fournies par la mairie et doivent être posées par les propriétaires des habitations.

- D'autre part, par ses coordonnées géographiques (Coordonnées GPS).

Cette identification va nous permettre de réaliser avec la Poste, l'adressage, c'est-à-dire l'enregistrement précis de chaque habitation dans un registre national. Ceci permet un repérage de chaque habitation et sa géolocalisation. Ce dispositif sert à différentes applications, comme la localisation par un GPS, aux fournisseurs d'accès à Internet pour l'installation d'un boîtier de raccordement au réseau fibre optique, ainsi qu'aux services d'urgence.

2- L'élagage des arbres et arbustes

L'installation du réseau fibre optique se déroule en deux phases :

- La première phase est le passage de fourreaux en souterrain dans lesquels sont passés les câbles de fibres optiques alimentant, à partir du réseau principal, les armoires (points de mutualisation).
- La deuxième phase forme le réseau partant de ces armoires vers les points de branchement (bornes) qui se trouvent à proximité des habitations. Celles-ci permettront, dans une troisième phase, aux fournisseurs d'accès à Internet de raccorder les habitations.

Le réseau de la 2^{ème} phase se fait en aérien en récupérant les poteaux du réseau de téléphonie ou d'électricité basse tension.

Afin de poser ces câbles, les ouvriers ont besoin d'avoir le champ libre. C'est pourquoi vous avez été sollicités par courrier pour réaliser l'élagage des arbres ou arbustes qui gênent la mise en place des câbles contenant la fibre optique.



Nous vous remercions par avance, pour ceux qui ne l'auraient pas encore réalisé, de procéder à l'élagage des parties gênantes. Pour toute information complémentaire s'adresser à la mairie.

Sans cette intervention, l'installation du réseau fibre optique aérien ne pourra pas être réalisé. Ceci provoquera un retard dans les travaux et dans la mise à disposition du raccordement final des logements.



Nous en profitons pour rappeler à chacun de nos concitoyens, de vérifier que des arbres ou des arbustes n'entravent pas les réseaux aériens. Si tel est le cas, il est nécessaire de prévoir l'élagage des parties gênantes.

Attention, certaines opérations d'élagage peuvent être dangereuses et nécessitent le recours à un professionnel.



Travaux d'enfouissement pour le passage de la fibre





Séances du conseil municipal

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Lotissement de la Louvelais

En exploitation, les comptes laissent apparaître des dépenses à hauteur de 109 348,64€ et des recettes du même montant. Le déficit antérieur reporté étant de 183 824,65€, le solde de l'exploitation est identique au déficit de l'année antérieure, soit 183 284,65€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 74 777,22€ et les recettes à 104 336,36€. L'excédent antérieur reporté étant de 135 663,64€, le résultat 2020 fait apparaître un excédent de clôture de 165 222,78€.

Budget de la commune

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 773 062,19€, les recettes à 1 000 931,34€ auxquelles il convient d'ajouter la part de l'excédent antérieur reporté au fonctionnement pour 65 893,73€. Le résultat net 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 293 762,88€.

En investissement, le total des dépenses s'élève à 287 358,41€ et les recettes à 553 836,19€. Il existait un déficit antérieur de 19 909,33€ qu'il convient de reprendre afin de déterminer le résultat net qui laisse apparaître un excédent de clôture de 246 568,45€.

Les restes à réaliser ont été validés pour 139 900,00€ en dépenses et 3 500,00€ en recettes.

Affectation du résultat :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 qui est de 293 762,88€.

Le conseil municipal valide les propositions suivantes : 230 000,00€ au compte 1068 de la section investissement et 63 762,88€ au compte 002 du budget fonctionnement.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DESIL)

Deux projets envisagés par le conseil municipal sont éligibles à la subvention DESIL. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal afin de faire les demandes de subventions dans les conditions suivantes :

- Pour l'atelier communal, les travaux portent sur le désamiantage du toit, la mise en place d'une nouvelle toiture en bac-acier et la pose de panneaux photovoltaïques. Une extension est

prévue à l'arrière du bâtiment mais la demande de subvention ne porte pas sur cette partie. Le montant estimé des travaux est de 99 000,00€ HT.

- Pour le restaurant scolaire, les travaux consistent à créer un vestiaire pour le personnel communal et à faire une extension qui permettra de modifier les accès aux locaux et de se mettre en conformité avec les normes existantes. La demande de subvention porte sur un montant de travaux estimé à 132 000,00€ HT.

Subvention matériel cantine

La commune de Bourseul étant éligible à la dotation de solidarité rurale, elle peut prétendre à une aide à l'investissement pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire. Cette aide est calculée en fonction du nombre de repas servi sur l'année scolaire 2018/2019. Pour notre commune l'aide maximale possible s'élève à 13 758,40€, le conseil municipal décide de faire un dossier afin d'obtenir cette aide à l'investissement.

École numérique

Le dossier avait été déposé début 2020, mais en raison de la crise sanitaire, nous étions sans réponse pour ce dossier. Nous avons reçu une bonne nouvelle, notre candidature été retenue et, de nouveau, nous allons pouvoir doter l'école de matériel informatique qui sera subventionné à 50%.

Matériel de désherbage

La commune souhaite se procurer un désherbeur thermique. Ce matériel étant une alternative aux produits phytosanitaires, il est éligible à une subvention de la Région Bretagne gérée par le SMAP (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre). Cette subvention est de 50% du prix du matériel plafonnée à 3 000,00€. Le conseil municipal autorise Madame ABBE Madeleine à solliciter cette subvention.

AUTRES

Ecole : Rythme scolaire

Il est rappelé que la semaine scolaire légale est toujours fixée à 4,5 jours et qu'il est nécessaire de prendre délibération afin d'obtenir une dérogation pour continuer à fonctionner sur 4 jours comme c'est le cas depuis la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le conseil municipal souhaite garder l'organisation actuelle sur 4 jours et délibère dans ce sens afin d'obtenir la dérogation de l'inspection d'académie.

Convention pour la Basse Lande

Afin de réaliser des travaux, pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales au village de la Basse Lande, il est nécessaire de réaliser des travaux sur des terrains « privés ». Madame ABBE, en charge du dossier a rencontré les 4 propriétaires concernés

et obtenu leur autorisation. Elle propose de signer une convention notariale entre la mairie et les propriétaires et sollicite le conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Le conseil municipal donne son accord.

Convention de prestation de services pour la station de traitement des eaux usées

Depuis la prise de compétence de l'assainissement par Dinan Agglomération, nous avons mis en place une convention stipulant le rôle de chacun dans l'entretien des réseaux et de la station. Début 2021, Dinan Agglomération a sollicité la commune afin qu'elle prenne en charge une partie de la surveillance et des tests de fonctionnement de la station. La commune a accepté cette fonction qui sera réalisée en interne par les services techniques. La nouvelle convention a été modifiée dans ce sens et fixe la nouvelle indemnisation qui sera versée à la commune à 4 235,00 €. Le conseil municipal valide cette convention.

Convention frelons asiatiques

La commune accepte de reconduire sa convention avec Dinan Agglomération concernant la lutte contre les frelons asiatiques. Pour rappel, Dinan Agglomération prend en charge le coût de destruction des nids de frelons asiatiques, puis, en fin de saison 50% de ce montant est refacturé à la commune.

Logements STEREDENN

L'association STEREDENN a fait refaire la clôture entre ses logements situés au 3 et 3 bis rue du Clos du Puits et le restaurant scolaire. Elle sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 50% du coût des matériaux s'élevant à 239,30 €, soit une aide de 119,35 €. Le conseil municipal donne son accord.

BUDGET 2021

LOTISSEMENT DE LA LOUVELAIS

Le budget présenté par Monsieur le Maire a été voté à l'unanimité et s'équilibre à 371 997,50 € en section de fonctionnement et à 210 000,00 € en section d'investissement.

IMPÔTS LOCAUX, VOTE DES TAUX

Taxe: La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Aujourd'hui 80% des ménages ne paient plus la taxe d'habitation. Pour les 20% restant une baisse est prévue sur 2021 et 2022 avant la suppression totale à partir de 2023. Afin de compenser les pertes financières que cette loi engendrerait pour les communes, l'État a décidé de verser l'intégralité de la taxe foncière sur le bâti à la commune (auparavant ce montant était réparti entre le département et la commune). La commune doit donc voter les nouveaux taux d'imposition pour 2021, en respectant les nouvelles règles à savoir pas de changement pour le taux de Th et celui de foncier non bâti, et, pour le foncier bâti, intégration du taux départemental 2020 au taux communal 2020, le total des deux soit 41,10% devenant le taux communal 2021. Le conseil municipal valide ces taux d'impôts locaux.

BUDGET COMMUNE 2021

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2021 pour un montant total de 1 952 092,32 €. Ce montant est réparti en 1 065 552,74 € en fonctionnement et 886 559,58 € en investissement. Parmi les principaux investissements on peut noter la réfection et l'extension de l'atelier communal avec la mise en place de panneaux photovoltaïques, l'extension des réserves du restaurant scolaire et la création d'un vestiaire pour le personnel, des travaux de voirie conséquents, le désamiantage et la couverture des anciens vestiaires du terrain de football. Nous avons également prévu un montant pour l'achat de divers matériels pour le fleurissement, les décorations de Noël, la sécurité et signalisation, des outils pour les services techniques et des jeux pour l'école.

MODIFICATION DES FACTURES CANTINE ET GARDERIE

Afin de permettre le règlement des factures au bar des sports, il est nécessaire de faire apparaître un QR CODE sur le document. La société qui nous fournit le logiciel a présenté un devis de 290,00 € pour faire cette modification. Ce devis est validé par le conseil municipal.

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE L'ATELIER ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Compte tenu des délais qui nous sont imposés sur le dossier de l'atelier communal, nous avons contacté des architectes en précisant cet impératif de délais. Seul le cabinet ROUILLE/DORY architectes DPLG à Vildé-Guingalan s'est engagé à nous fournir les documents dans les délais impartis.

- Concernant le restaurant scolaire, la rémunération sera forfaitaire de 11 000,00 €, pour un montant de travaux jusqu'à 100 000,00 € HT, et passera à un taux de 11% du montant des travaux HT, si le montant est supérieur à 100 000,00 €.
- Concernant l'atelier communal, la mission confiée se limite à la préparation du dossier administratif jusqu'au dépôt du permis de construire. La rémunération proposée est un montant forfaitaire de 4 000,00 € HT.

Le conseil municipal entérine ces deux propositions à l'unanimité.

ACHATS DIVERS

Le conseil municipal a accepté le devis de la société HORTIBREIZ pour l'achat de 32 balconnières pour un montant de 3 259,87 € HT. Il a également été validé un devis de la société FANIK pour la fourniture et la pose de lettres à l'intérieur des vitres de la mairie. Ces lettres correspondent aux mots: MAIRIE (au-dessus de la porte d'entrée) LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE (sur les fenêtres du bureau). Le coût de cet achat est de 242,94 € HT pose comprise.



Noces de Platine

Il y a cinq ans, nous avons reçu en mairie Thérèse et Joseph BENOIT à l'occasion de leurs noces de palissandre (65 ans de mariage). Depuis, ils ont ajouté successivement leurs noces de Jasmin, de Chinchilla, de Granit, de Mélèze pour atteindre cette année, leurs noces de Platine. A cette occasion, Philippe DAULY et Madeleine ABBE sont allés à leur rencontre chez eux à la Ville Salmon.

Nous avons retracé les grandes étapes de leur couple depuis leur rencontre en 1960 à un mariage au village du temple à Plorec-sur-Arguenon, village où est née Thérèse le 2 Août 1932. L'année suivante, ils convolaient en justes noces le 21 mai 1951 à la mairie de Plorec, avec l'accord de la grand-mère de Thérèse car celle-ci n'était pas majeure et avait perdu ses parents.

Joseph, qui avait commencé sa carrière comme commis de ferme, est devenu salarié maçon, jusqu'en 1968, année où il créa son entreprise. C'est en 1986 que Joseph fit valoir son droit à la retraite et céda son entreprise à son fils aîné.

Le couple réside depuis longtemps au village de la Ville Salmon, là où Joseph a vu le jour le 30 décembre 1926. Thérèse est restée à la maison pour s'occuper de leurs trois enfants et à soutenu Joseph dans les tâches administratives de l'entreprise.

Leurs trois garçons : Daniel (ben connu des ceusses qui cose gallo), Pascal et Dominique sont respectivement mariés à Raymonde, Lydie et Laurence. Ils ont fait de Thérèse et Joseph les heureux grands-parents de 8 petits-enfants et de 7 arrière-petits-enfants.

Lors de cette rencontre, nous avons pu regarder des photos de mariages des années 1960 où chacun a eu le plaisir de reconnaître (ou pas) des voisins, des amis ou des membres de sa famille.



Madeleine en a profité pour interroger les mariés sur le secret de leur amour. C'est Joseph qui a répondu : *« toujours être à l'écoute de l'autre et veiller à son bien-être ».*

Avant de se retirer pour laisser les époux BENOIT avec leurs enfants, les édiles leur ont remis une composition florale, un magnum de champagne et le diplôme des noces de Platine.



Communiqués Mairie

Recensement militaire

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire...

Les documents à fournir sont une pièce d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire d'apporter un justificatif de domicile.

Si le délai des 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches mais il est conseillé de le faire le plus tôt possible.

Liste électorale

Si vous désirez vous inscrire et participer aux votes des prochaines élections, venez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie, munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou par internet. Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date des élections.

Etat civil

Naissances

GUYOMARD dit LEDAN Lylwenn

Née le 18/01/2021
7, rue des Jonquilles

COUPÉ Arthur

Né le 5/05/2021
3 Le Bas Saint Méen

BOUR Marley

Né le 14/05/2021
8, La Guiternais

GOURDEL Esther

Née le 26/05/2021
6, rue des coquelicots

Décès

COUSIN Odette

24/03/2021
Domiciliée 2, L'Hôtellerie

Urbanisme

■ Déclarations préalables

DP 02201421C0001	2, rue des Hortensias	Pose de vélux
DP 02201421C0002	3/5 Carbriant	Menuiserie
DP 02201421C0003	5, rue Noë poupard	Mur de clôture
DP 02201421C0004	20, rue Elsa Triolet	Abri de jardin
DP 02201421C0005	1, La Ville Salmon	Pose de vélux
DP 02201421C0006	1, Saint Rolland	Pose de vélux
DP 02201421C0007	4, rue Maryvonne Dupureur	Clôtures
DP 02201421C0008	35, La Ville Hamonet	Création de 2 lots
DP 02201421C0009	8, rue des Camélias	Carport
DP 02201421C0010	5, rue des Templiers	Pose d'un portail
DP 02201421C0011	7, rue Chateaubriand	Menuiseries
DP 02201421C0012	5, rue Noë Poupard	Clôture
DP 02201421C0013	1, Saint Rolland	Pose de vélux
DP 02201421C0014	10, Le Pont Loyer	Menuiserie
DP 02201421C0015	2, rue Maryvonne Dupureur	Clôtures et abri de jardin
DP 02201421C0016	4, rue de l'Arguenon	Menuiseries et couverture
DP 02201421C0017	15, La Basse Lande	Pergola
DP 02201421C0018	8, rue des camélias	Piscine
DP 02201421C0019	22, La Treunais	Carport
DP 02201421C0020	20, Saint Méen	Extension
DP 02201421C0021	7, Carbriant	Menuiseries

■ Demandes de permis de construire et d'aménager

PC 02201421C0001	4, rue des Lilas	Abri de jardin
PC 02201421C0002	18, La Ville es Robert	Extension habitation
PC 02201421C0003	9, La Ville es Robert	Maison individuelle
PC 02201421C0004	7, L'Ardillais	Reconstruction d'un garage
PC 02201421C0005	Les Communs	Hangar agricole et panneaux photovoltaïque
PC 02201421C0006	16, rue Elsa Triolet	Maison individuelle
PC 02201421C0007	1, rue Maryvonne Dupureur	Maison individuelle
PC 02201421C0008	3, rue Maryvonne Dupureur	Maison individuelle
PC 02201421C0009	18, rue de l'Hermine	Extension local technique
PC 02201421C0010	10, rue Elsa Triolet	Maison individuelle



Mise à jour du site internet de la commune de Bourseul

Le site internet actuel est vieillissant et ne peut plus être mis à jour. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Yves BRUNET et Stéphanie VICIOT, nous avons décidé de le rajeunir pour lui donner un nouvel élan.

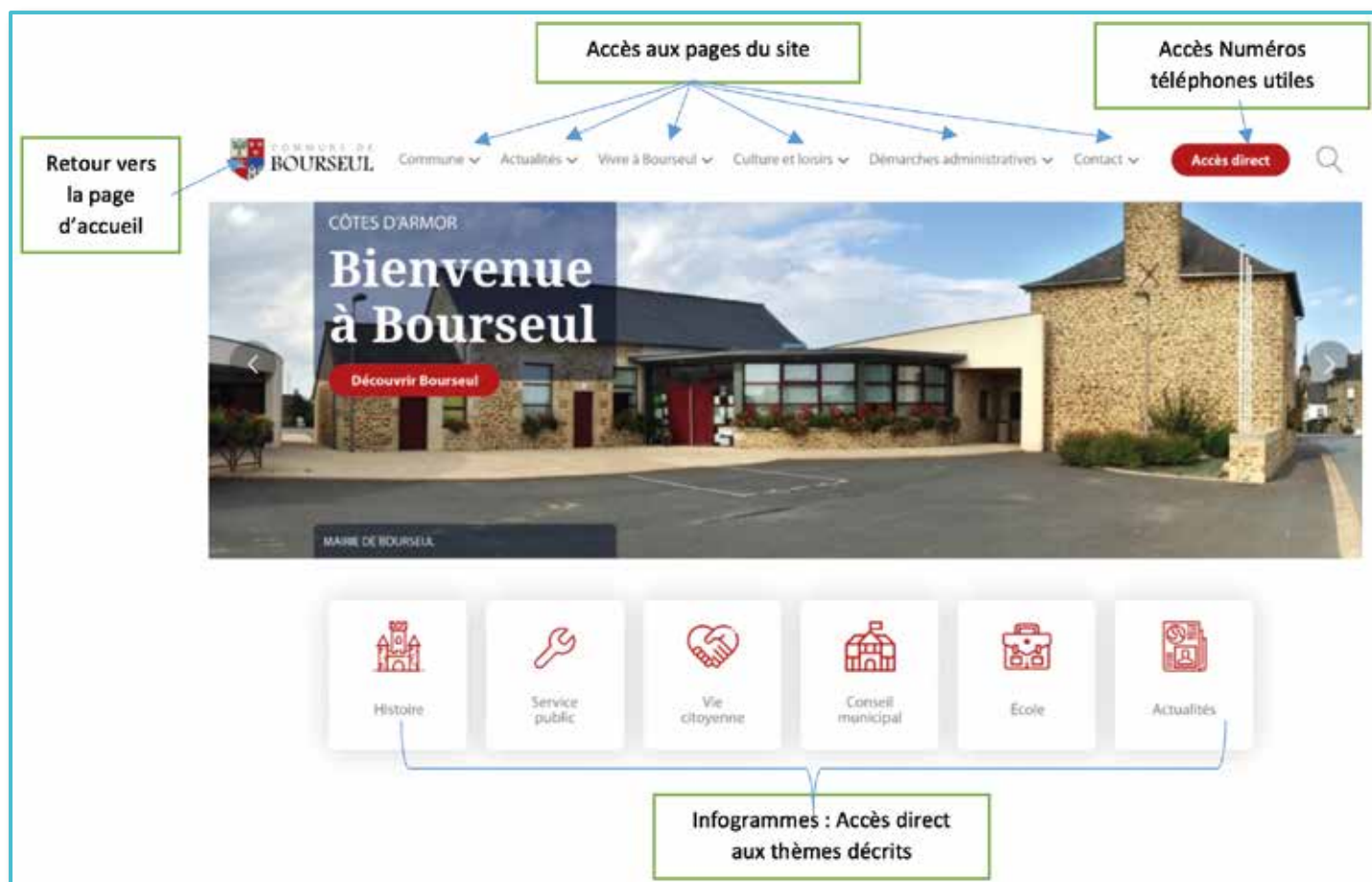
Cela a pu être fait grâce à la participation de la commission Communication composée de Anne-Claude MORIN, Lydie RAMEZ, Elise LEROY, Sabrina VOISIN, Ludivine ALVES PEREIRA et avec le soutien de Cocktail Graphic, société de Communication basée à Dinan.

Ce projet a démarré le 18 mars 2021 et a pour objectif de mettre en ligne le nouveau site fin juin 2021.

Nous vous présentons la composition des éléments principaux constituant la révision du site de Bourseul.

Dans un premier temps, voici l'ossature du site nommé «Plan du site».

La page d'accueil du site internet contient une partie «Flash Info» qui recense les informations utiles concernant la commune de Bourseul et son environnement.



Flash info

> Voir tous les flash info



9 juillet 2020

IN DÉVELOPPEMENT

Coupure De Courant
Sur BOURSEUL Le 16
Juillet De 9h30 À 12h

Continuer la lecture →



10 juillet 2020

IN DÉVELOPPEMENT

INFOS Plan Canicule
2021

Continuer la lecture →



10 juillet 2020

IN DÉVELOPPEMENT

Inscriptions Transports
Scolaires Collégiens Et
Lycéens

Continuer la lecture →



10 juillet 2020

IN DÉVELOPPEMENT

Paiement En Ligne De
La Cantine Et De La
Garderie

Continuer la lecture →

La commune en chiffres

1155

Habitants



22,23 km²

Superficie



50hab/km²

Densité population



121 m

Altitude maximum



Évènements à venir

> Voir tous les évènements à venir



02 janv 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Assemblée générale et
galette des rois

15 Janvier 2021 Salle des fêtes

Plus d'infos



02 janv 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Assemblée générale et
galette des rois

15 Janvier 2021 Salle des fêtes

Plus d'infos

Météo



Coordonnées

MAIRIE DE BOURSEUL
18 rue de l'hermine
22130 BOURSEUL
mairie.bourseul@orange.fr
02 96 83 02 17

Vous y trouverez, également, quelques chiffres clés sur la commune. Vous, artisans, auto-entrepreneurs ou association, si vous le souhaitez, vous pouvez figurer sur le site de la commune de Bourseul. Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande à la Mairie. Maintenant, vous disposez des informations nécessaires pour vous balader sur notre site. Nous vous souhaitons un bon surf sur votre site...



A vos marques, prêts...

TAPEZ l'adresse <https://bourseul.fr>

Vie de la commune



ENVIRONNEMENT

Haro sur les mégots !

Nous avons la chance de vivre dans un joli village.

Toutefois en se baladant, nous observons malheureusement quelques incivilités.



Quelles solutions ?

- Jeter son mégot à la poubelle.
- Jeter son mégot dans un cendrier de poche.
- Arrêter de fumer !



- Aider nos proches à respecter notre environnement et la loi : un mégot = amende de 35 €

N'oublions pas...

La nature vous remercie de votre collaboration !



UN PROBLÈME ÉCOLOGIQUE

12 ANS
POUR SE DÉGRADER

1 MÉGOT POLLUE
500 LITRES D'EAU

SOURCE : BENOÎT DUPRE, RESPONSABLE DE LA CAMPAGNE "LÈTTE PAS TON MÉGOT", DÉPÔSÉ UN MÉGOT"



Bourseul Moto Club

«Rouler tranquillement, entre copains, sur les petites routes de campagne, afin d'y découvrir de superbes endroits dont certains ignorent l'existence», voici la philosophie des adhérents du Bourseul Moto Club.

Balades d'après-midi, de la journée, voire du week-end, si vous êtes intéressés, contactez :

Romain DOUÉ, Président - 06.85.50.99.83

ou **Madeleine BRIEND, Secrétaire - 06.08.04.19.12**

Club de la bonne humeur

Le club de la bonne humeur informe ses adhérents que nous nous retrouverons dès que la crise sanitaire sera passée.

Un petit coucou à tous.

Le bureau

P'tit Théâtre

Paulette devait partir en vacances avec mari, employée de maison, fille, gendre, belle-mère et... voisins.

Ses projets sont tombés à l'eau du fait d'une méchante épidémie et d'un couvre-feu qui ont confiné à leur domicile tous les acteurs de cette comédie estivale.

Mais, qui sait, peut-être que ce voyage pourra quand même se faire au printemps 2022 ? Croisons les doigts...

Néanmoins, si vous souhaitez rejoindre la troupe du « P'tit théâtre de Bourseul », nous acceptons toutes les bonnes volontés : acteurs, souffleurs, techniciens son, décorateurs, tous les talents cachés...

Vous pouvez contacter Émilie au 06 62 49 54 65 ou Anne-Claude au 06 23 84 30 15

Club de Gymnastique entretien adulte

Voilà déjà plus d'un an que la pandémie de la Covid 19 empêche le fonctionnement hebdomadaire du « Club de Gym entretien adultes Bourseulais ». Nous espérons que dès septembre nous pourrons reprendre notre activité sportive.

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous à partir du 7 septembre 2021 à 20h.

Pour toutes les personnes qui souhaitent découvrir notre activité, le club vous offre les deux premières séances ! N'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Pierre MACE - 06.18.78.97.67

Yves ABBE - 06.86.27.76.61





Les Cavaliers de la Ville Vain

L'association des cavaliers de la Ville Vain a vu le jour en 2016 à l'initiative des cavaliers en activité au sein des écuries.

La SCEA écuries de la Ville Vain est tenue par Mme Lara LE BIHAN.

Cette association a pour objectif de promouvoir la pratique de l'équitation de loisirs et de compétitions auprès de ses membres et des personnes extérieures. Elle a pour but d'accompagner et d'encourager les cavaliers à se perfectionner dans toutes leurs disciplines. Elle participe à financer les équipements, à assurer le transport des cavaliers membres et leurs chevaux comme lors des championnats de Bretagne et France.



Durant la saison, nos cavaliers participent aux différentes compétitions de saut d'obstacle organisés dans la région, malheureusement pour la deuxième année consécutive le championnat de Bretagne ainsi que de France n'auront pas lieu. Nous espérons avoir la chance de pouvoir y retourner l'année prochaine.

**Ouverture au 1er septembre
d'une activité poney club à destination
du jeune public 5/10 ans.**

Les cavaliers

**Vous pouvez nous suivre sur Facebook :
SCEA Ecuries de la Ville Vain**



FC Bourseul

Nous sommes une équipe jeune motivée et rigoureuse qui veut relancer le club de foot de Bourseul. L'objectif est de monter en D3 et pourquoi pas monter de saison en saison jusqu'en D1.

Vous pourrez nous suivre sur les réseaux sociaux tels que Instagram et Facebook sous le nom de FC BOURSEUL et sur le site internet à l'avenir.

Nous sommes à la recherche d'un entraîneur et de bénévoles qui veulent participer à la vie active du club. Les supporters, bien évidemment, vous êtes conviés pour venir encourager notre équipe qui n'attend que vous. Une buvette sera mise à votre disposition pour vous restaurer. Aucune entrée ne sera payante.

Président Briac CHERKI

L'Amicale laïque de Bourseul

Pour nos enfants, une poignée d'optimisme mélangée à une pincée d'adrénaline, on y va !!!

Cette année scolaire a mis en lumière l'intérêt d'une association de parents d'élèves composée de bénévoles. Lorsque celle-ci est à l'arrêt, une partie de la vie scolaire est à l'arrêt : les sorties classes découvertes, les spectacles, les intervenants extérieurs, les fournitures pour le bricolage... la liste est longue !

La vie du bureau de l'association fragilisée par le manque d'échanges physiques et de rencontres a été rythmée par des réunions mensuelles en visioconférence. Elles ont permis d'organiser et de planifier des ventes à emporter.



*1^{er} plan : Virginie, Yves-Marie, Elodie, Caroline, Anaïs
2^{ème} plan : Marie-Pierre, Sébastien, Ronan, Fabien, Pascal*

Président : Yves-Marie ABBE
Vice-Présidente : Caroline ERMEL
Vice-Président : Fabien JOUAN
Trésorière : Elodie NIVES

Trésorier adjoint : Sébastien GESVRET
Secrétaire : Virginie BERGUE
Secrétaire adjointe : Marie-Pierre BESNARD

Secrétaire adjointe : Anaïs ROLLAND
Relations extérieures : Pascal FRENDO
Webmaster : Ronan FRAPPIN



*De gauche à droite :
Djao, Giulian et Mathilda*

Son évolution est marquée par une dégénérescence lente et progressive du système nerveux et une détérioration des fonctions cérébrales aboutissant à un état de dépendance complète du malade. Celui-ci devient alors incapable de se mouvoir, de parler, de s'alimenter seul. L'espérance de vie se situe entre 5 et 10 ans.

Pour les enfants il leur devient de plus en plus difficile de se déplacer, la montée et descente des escaliers est souvent périlleuse, plusieurs chutes déjà.

L'association MATHILDA – Vaincre Lafora

La maladie Lafora fait partie des Epilepsies-Myoclonies progressives. Les premiers signes cliniques surviennent au cours de la seconde enfance et se caractérisent par des crises d'épilepsies et des secousses myocloniques.

Au vu de la progression de la maladie, il va nous falloir prévoir beaucoup de projets :

- Une extension à la maison qui devra comprendre 2 chambres et 1 salle de bain fonctionnelles pour le handicap (montant entre 60 000€ et 70 000€, nous attendons les devis de l'architecte).
- Un fourgon aménagé (non chiffré).
- L'aménagement de l'extérieur pour faciliter le déplacement des fauteuils roulants.

Tout cela a un coût que la famille ne peut gérer seule.

L'agrandissement sera effectué par des bénévoles de métier, sauf les fondations pour lesquels nous devons avoir

recours à un professionnel. Nous ferons appel aux grandes enseignes (Brico dépôt, Castorama, usines de fabrication de béton, etc.) pour avoir un maximum de dons en matériaux, mobilier sanitaire, électricité, plomberie, ou de gros rabais. Nous sommes conscients que tout ne sera pas gratuit mais nous avons confiance dans la générosité des enseignes.

Nous avons des activités de prévues : concours de palets, rando moto, repas et 1 concert (en fonction de nos possibilités face à la situation sanitaire actuelle).

Malheureusement, Djao est décédé le 28 juin 2020, à l'âge de 19 ans, des suites de la maladie.



Infos utiles



■ Permanences du maire

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

■ Contacts bâtiments communaux

Mairie	Tél. 02 96 83 02 17 Fax 02 96 83 06 16 mairie.bourseul@orange.fr www.bourseul.fr
École	02 96 83 02 03 ecole.0220747t@ac-rennes.fr
Garderie	02 96 83 09 76
Cantine	02 96 83 04 81
Salle polyvalente	02 96 83 06 41

■ Numéros utiles

Urgences médicales • SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
N° d'appel d'urgence en Europe	112
N° d'appel d'urgence SMS	
Fax pour muets et/ou malentendants	114
Secours en mer	196
Alerte enlèvement	197
Allo Enfance Maltraitée	119
Violences conjugales	39 19
Solitud'écoute	08 00 47 47 88
Centre anti-poison Rennes	02 99 59 22 22
SOS Médecins	36 24
Allo Service Public	39 39
Des réseaux d'information par téléphone sont également à votre disposition :	
RésoGardes (0,35€/min)	32 37
SOS Gardes (0,45€/minute)	39 15

Gendarmerie

Horaires et coordonnées

Plancoët

Ouvert 7J/7 - En semaine, 8h-12h et 14h-19h
Les dimanches et jours fériés, 9h-12h et 15h-18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. 02 96 84 13 99

Beaussais-sur-Mer

Ouvert les mardis, jeudis et samedis, 14h-18h.
Au-delà de 19h, appeler le 17.

5, rue Joliet - Tél. 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, téléphoner en composant le 17.

■ Permanences du Conciliateur de justice

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au **02 96 84 39 70**.

■ La CPAM de Plancoët

Les conseillers de la CPAM vous accueillent le mardi et le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil est également ouvert **le lundi et le mercredi** uniquement **sur rendez-vous**.

Vous pouvez planifier votre venue au **36 46** ou via votre compte sur **ameli.fr**

■ Centre des finances publiques

La trésorerie de Plancoët est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site **impots.gouv.fr** est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le Centre des Impôts Service
au **0 810 467 687** ou **0810 IMPOTS**
du lundi au vendredi de 8h à 22h
et le samedi de 9h à 19h.

■ Les déchetteries

Rappel : Vous avez la possibilité de déposer vos déchets dans les deux déchetteries (Plancoët et La Landec). Cependant pour y avoir accès, **vous devez être en possession d'un badge**. Si vous ne l'avez toujours pas, vous devez remplir un formulaire, que vous trouverez aux adresses ci-dessous, et y joindre votre justificatif de domicile :

- à la mairie
- au siège de Dinan Agglomération au 34, rue Bertrand Robidou à Dinan ou sur son site internet : www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/dechets/Demandez-votre-badge-bac-composteur/Demande-de-badge-d-acces-en-decheterie-pour-les-particuliers
- à la maison Intercommunale de Plancoët - 33, rue de la Madeleine

Vous déposerez ensuite votre demande aux mêmes adresses ou par mail à l'adresse suivante : dechets@dinan-agglomeration.fr

Article 2.2.2 - L'accès des véhicules

L'entrée est limitée aux véhicules légers de tourisme attelés d'une remorque ou non, ainsi qu'aux fourgonnettes dont le PTAC ne dépasse pas 3.5 tonnes.

Les véhicules à bennes basculantes et les camions plateaux ou assimilés ne dépassant pas 3.5T de PTAC (fourgon avec hayon...) sont tolérés, mais le dépôt par « bennage » direct est interdit sauf pour les plateformes végétaux et plateformes gravats (dépôt au sol).

Les véhicules interdits sont notamment les véhicules de PTAC supérieur à 3.5 t.

Les tracteurs (avec remorque) pourront être exceptionnellement autorisés à accéder aux plateformes « végétaux » sous conditions : obtention de l'accord préalable de la collectivité ; le jour, la plage horaire de dépôt, la nature du dépôt et le volume seront définis en concertation avec la collectivité.

L'agent de déchèterie peut refuser l'accès à un usager se présentant avec un des véhicules susmentionnés.

Horaires des déchetteries - Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Déchetterie de Plancoët

Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët

Tél. 02 96 80 29 72 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	

Déchetterie de La Landec

Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec

Tél. 02 96 82 13 71 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Tarte tomate aubergine



- Parts : 6
- Préparation : 15 min
- Cuisson : 30 min

Ingrédients

- Pâte feuilletée 1
- Aubergine 1
- Tomates 2
- Bûche de chèvre 1
- Ail 2 gousses
- Gruyère râpé 100 g
- Origan 1 pincée
- Herbes de Provence 1 pincée
- Huile d'olive 2 cuillères à soupe

Salade fraîcheur



- Parts : 4
- Préparation : 15 min

Ingrédients

- Crevettes 400 g
- Mesclun 300 g
- Melon 1
- Huile d'olive 5 cuillères à soupe
- Vinaigre de cidre 3 cuillères à soupe
- Miel 1 cuillère à soupe
- Feuilles de menthe

Le grand forum des associations du secteur Plancoët Plélan

Le Grand Forum des Associations devrait avoir lieu le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 17h à la salle omnisports de Pluduno sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur.

Venez choisir l'activité qui vous plaît ! Retrouvez de nombreuses associations du secteur Plancoët Plélan dans des domaines d'activités très variés : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble.

Organisation : Association du Grand Forum des associations du secteur Plancoët/Plélan avec le soutien de Dinan Agglomération.

Contact : forum-associations@orange.fr